



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, tenue le vingt-troisième jour de novembre deux mille onze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

---

Sont présents :

M. Allen Cormier, préfet  
M. Judes Landry, maire de Cap-Chat  
M<sup>me</sup> Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts  
M<sup>me</sup> Claudette Robinson, maire de La Martre  
M<sup>me</sup> Jovette Gasse, maire de Marsoui  
M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude  
M. Jean-Sébastien Cloutier, maire de Mont-Saint-Pierre  
M. Paul-Hébert Bernatchez, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis  
M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

M<sup>me</sup> Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière  
M<sup>me</sup> Charlotte Ouellet, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe  
M<sup>me</sup> Carole Landry, secrétaire

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 20 par M. Allen Cormier, préfet. Mme Renée Deschênes, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7282-11-2011 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant les points suivants :

- 7.4 Rapport d'étude géotechnique de la route du ruisseau Landry (route Saint-Octave)
- 7.5 Demande de permis de lotissement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7283-11-2011 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2011

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2011 a été courriellé à chacun des maires le 9 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2011 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucun dossier.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7284-11-2011 TNO

Approbation listes des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR M. PAUL-HÉBERT BERNATCHEZ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les listes suivantes :

Comptes à payer, pour un total général de 47 253,13 \$

Comptes payés, pour un total général de 4 748,97 \$

Listes présentées aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE
----------------

### RÉSOLUTION NUMÉRO 7285-11-2011 TNO

Pacte rural, projet *Pacte de persévérance scolaire – MRC Haute-Gaspésie*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'École de cirque de Gaspé (École de cirque de la Gaspésie) pour le projet *Pacte de persévérance scolaire - MRC Haute-Gaspésie* ;

CONSIDÉRANT QUE l'École de cirque s'est donnée pour mission de promouvoir, développer et enseigner les arts du cirque en y intégrant des techniques des arts de la scène ;

CONSIDÉRANT les valeurs et les raisons d'être de l'École de cirque ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à promouvoir et maintenir la persévérance scolaire et les saines habitudes de vie grâce à la pratique des arts du cirque ;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, la MRC de La Haute-Gaspésie et l'École de cirque de Gaspé doivent se doter d'équipements nécessaires à la réalisation de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE cela se traduit par un projet global de société intégrant les arts du cirque dans différentes activités rendues accessibles à toute la population de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie, par voie de la résolution numéro 7027-04-2011, recommande aux municipalités d'accepter l'offre de l'École par rapport au financement des activités de formation offertes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CLOUTIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 375 \$, à l'École de cirque de Gaspé (École de cirque de la Gaspésie), pour le projet *Pacte de persévérance scolaire - MRC Haute-Gaspésie*, lequel montant sera pris dans le budget du Pacte rural 2011-2012 des Territoires non organisés de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7286-11-2011 TNO

Lampadaire situé à Cap-Seize, résolution numéro 7240-10-2011 TNO abrogée

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a refusé, suite à une demande d'un citoyen, d'enlever le lampadaire situé en face de sa résidence, soit au 721, route du Parc, à Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT QUE ce lampadaire a été déplacé par un entrepreneur à la demande du citoyen concerné ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur n'a pas été autorisé à déplacer le lampadaire par la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a accepté d'assumer lui-même les coûts liés à ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME CLAUDETTE ROBINSON ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abroge la résolution numéro 7240-10-2011 TNO titrée *Lampadaire situé face à la résidence au 721, route du Parc, à Cap-Seize.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7287-11-2011 TNO

Appel d'offres pour vérification et services comptables 2011 à 2013

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé, sur invitation, un appel d'offres à des firmes comptables pour des services de vérification et des services comptables pour un exercice financier, soit l'année 2011;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser une continuité des services de vérification et des services comptables afin d'assurer un meilleur suivi des finances des Territoires non organisés (TNO) de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'article 966 du *Code municipal du Québec* mentionne que le conseil des maires de la MRC doit nommer un vérificateur pour au plus trois exercices financiers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC considère qu'un contrat de trois ans permettrait d'assurer une meilleure continuité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. refuse les deux soumissions déposées par les deux firmes concernées pour une année, soit l'exercice financier 2011;
2. mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à préparer un nouvel appel d'offres selon les besoins identifiés précédemment;
3. autorise la procédure d'appel d'offres, sur invitation, pour une période de trois ans, soit pour les exercices financiers 2011, 2012 et 2013 auprès de différentes firmes comptables offrant des services sur notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 7288-11-2011 TNO

Calendrier des séances 2012 des TNO

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant

pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, doit adopter le calendrier des séances pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME JOVETTE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte les calendriers suivants des prochaines séances prévues en 2012 du conseil des maires de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés de la MRC, lesquelles auront lieu dans la salle de conférences du centre administratif de la MRC :

Séances ordinaires qui se tiendront à 19 h 15 :

Jour	Date
Lundi	16 janvier
Lundi	13 février
Lundi	12 mars
Mardi	10 avril
Lundi	14 mai
Lundi	11 juin
Lundi	9 juillet
	<i>Pas de séance en août</i>
Lundi	10 septembre
Mardi	9 octobre
Mercredi	28 novembre
Lundi	10 décembre

Séance extraordinaire qui se tiendra à 19 h :

Jour	Date
Lundi	10 décembre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### TRAVAUX DE RÉFECTION ROUTE SAINT-JOSEPH-DES-MONTS PAR HYDRO-QUÉBEC – SUIVI

Connaissant l'état des négociations entre la MRC de La Haute-Gaspésie et Hydro-Québec, le conseil des maires de la MRC demande à M. Christian Pelletier, représentant de la MRC auprès d'Hydro-Québec, et M. Allen Cormier, préfet, de poursuivre les négociations afin d'obtenir le meilleur dédommagement possible de la part d'Hydro-Québec pour la réfection de la route Saint-Joseph-des-Monts, suite aux travaux de construction de la ligne Goémon-Gros-Morne qu'il a effectués.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de MME CLAUDETTE ROBINSON, il est résolu de lever la séance à 19 h 25.

\_\_\_\_\_  
Allen Cormier, préfet

\_\_\_\_\_  
Renée Deschênes  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».*